



ZEC BAS-SAINT-LAURENT 2021

Pêche

Ouverture de la saison de pêche sur la zec : 21 mai 2021 (pour la truite mouchetée et le touladi), à l'exception des lacs à ouverture différée (voir liste ci-dessous).

Fermeture de la saison de pêche estivale : 6 septembre 2021.

Lac ouvert les samedis seulement :

Lac Pineau.

Lacs ouverts les samedis et dimanches seulement :

Lac Noël.

Lac Pitouche (pêche à la mouche seulement).

Lac des Chasseurs (omble de fontaine ouvert en tout temps, touladi samedi et dimanche seulement).

Lacs ouverts les vendredis, samedis et dimanches seulement :

Lac Conrad (pêche à la mouche seulement).

Lac Grand-Neigette, lac Grand-Ouellet (pêche à la mouche seulement), lac Petit-Neigette et lac Pollard.

Lacs ouverts à la pêche à la mouche seulement :

Lac Castor, Étang du Castor, lac Conrad, lac Grand-Bouchard, lac Lunette, lac Porc-Épic,

lac Pierre, lac Pitouche, lac Foin (Secteur Ouimet) et lac Grand-Ouellet.

Lac dont la pêche au touladi (grise) est interdite durant toute la saison :

Lac Mistigouèche.

Lac du Camp: Ouvert les vendredis, samedis et dimanches seulement, limite de prise et possession = 5 ombles par pêcheur. **Pas de contingentement (si adopté par les membres lors de l'AGA) donc le tirage au sort ne serait plus nécessaire.** Ce lac demeure un secteur distinct, on doit s'enregistrer spécifiquement pour ce plan d'eau avant de s'y rendre. Veuillez noter qu'il est interdit de s'enregistrer dans 2 secteurs simultanément. Ouverture le 21 mai.

Lac du Dépôt (8 pêcheurs / jour) et lac MONTAGNAIS (12 pêcheurs / jour), ouverts les samedis et dimanches seulement, 5 ombles par pêcheur. La période d'inscription pour chacun des tirages est du lundi au vendredi midi précédant la semaine de l'activité. Les tirages auront lieu à 13h30, chaque vendredi précédant la semaine de l'activité. Les tirages cesseront à l'atteinte du quota. Vous devez vous inscrire en utilisant les services en ligne sur notre site Web (www.zecbsl.com) ou en communiquant au 418-723-5766 lors de la période d'inscription. Début des inscriptions 10 mai.

Lac Petit-Prime (réservé à la relève, personne mineure capable de manipuler la canne et prendre le poisson par elle-même), ouverture le 21 mai. Inscription au poste d'accueil Caribou. Maximum 12 pêcheurs par jour.

Lac ouvert pour la pêche d'hiver (du 2^e vendredi de janvier au dernier dimanche de mars, les vendredis, samedis et dimanches seulement) = Lac Chic-Chocs.

Rivière Mistigouèche, en aval du barrage du lac des Eaux-Mortes (Fermé à la pêche, toutes espèces)

Rivière Patapédia : Fermé à la pêche, toutes espèces, à partir de la décharge du lac du Chevreuil en direction sud (vers le 30 milles).



Chasse

Ours: 15 mai au 30 juin.

Original (Mâle, femelle et veau) (3 permis par original abattu).

Arc et arbalète: 25 septembre au 3 octobre.
Carabine: 16 octobre au 24 octobre.
Arme à chargement par la bouche: 26 octobre au 29 octobre.

Chevreuril (avec bois de 7 cm et plus)

Arc et arbalète: 2 octobre au 15 octobre.
Carabine: 6 novembre au 14 novembre.

Gélinotte (perdrix): 18 septembre au 15 janvier 2022 (chasse interdite du 16 au 24 octobre).

Lièvre: 18 septembre au 31 mars 2022 (chasse interdite du 16 au 24 octobre).

Coyote: 25 octobre au 31 mars 2022 (chasse interdite le 25 octobre).

(En cas de disparité entre les dates présentées sur ce document et celles publiées par le MFFP, ces dernières ont priorité).

Début de la vente des forfaits : 1 avril 2021 (Offert en ligne également)

Il est important de renouveler votre forfait car à partir du 1 avril 2021, les forfaits 2020 ne sont plus valides pour la circulation après 31 mars. Des frais seront exigibles si vous accédez à la zec.

Début de la période de renouvellement des enregistrements de cache : 1 avril (Offert en ligne).

Début de la période pour le déplacement des caches existantes : 1 avril.

(Il est à noter qu'après le 1 juin, les caches non enregistrées sont susceptibles d'être démantelées sans avis. Des frais pourraient être facturés au propriétaire de la cache).

Début de la période d'enregistrement de nouvelle cache : 1 juillet.

Fin de la période d'enregistrement de cache : 7 septembre 2021.

Fin de la période de construction ou d'installation de cache : 13 septembre 2021.

Début de la période d'inscription pour les différents tirages au sort de pêche : 10 mai 2021.

Le bureau de Rimouski sera fermé les journées fériées suivantes :

- Vendredi 2 avril 2021.
- Lundi 5 avril 2021.
- Lundi 24 mai 2021.
- jeudi 24 juin 2021.
- Lundi 6 septembre 2021.
- Lundi 11 octobre 2021.

Plusieurs services sont maintenant disponibles en ligne : Enregistrement et fermeture de votre fiche, déclaration des prises (poissons), vente de certains forfaits ou droits, vérification des coordonnées de cache, inscription aux tirages. Pour plus de détails visitez notre site Internet au www.zecbsl.com, dans l'onglet services en ligne. N'oubliez pas de créer votre compte.

Suivez-nous sur Facebook, www.facebook.com/Zec-Bas-St-Laurent